

Quels sont les outils qui peuvent faciliter les recherches policières ?

- ▶ Essayer de se souvenir des derniers événements et situations familiales et rapporter les faits à la police.
- ▶ Remettre une photo récente ou une vidéo de la personne disparue à la police.
- ▶ Essayer de savoir si la personne disparue était en compagnie d'une autre personne lors de la disparition.
- ▶ S'il s'agit d'une fugue juvénile, examiner la chambre du jeune afin de trouver éventuellement des indices.
- ▶ Essayer de savoir si la personne disparue est en possession d'argent, d'une carte bancaire ou de crédit, de ses papiers d'identité, de bagages.
- ▶ Si vous connaissez le numéro de série (IMEI) du téléphone portable de la personne disparue, informez-en la police.



Que faire si la personne disparue se manifeste ou réapparaît ?

Il est impératif d'informer la police de tout acte se rapportant à la déclaration de disparition d'une personne, et plus particulièrement:

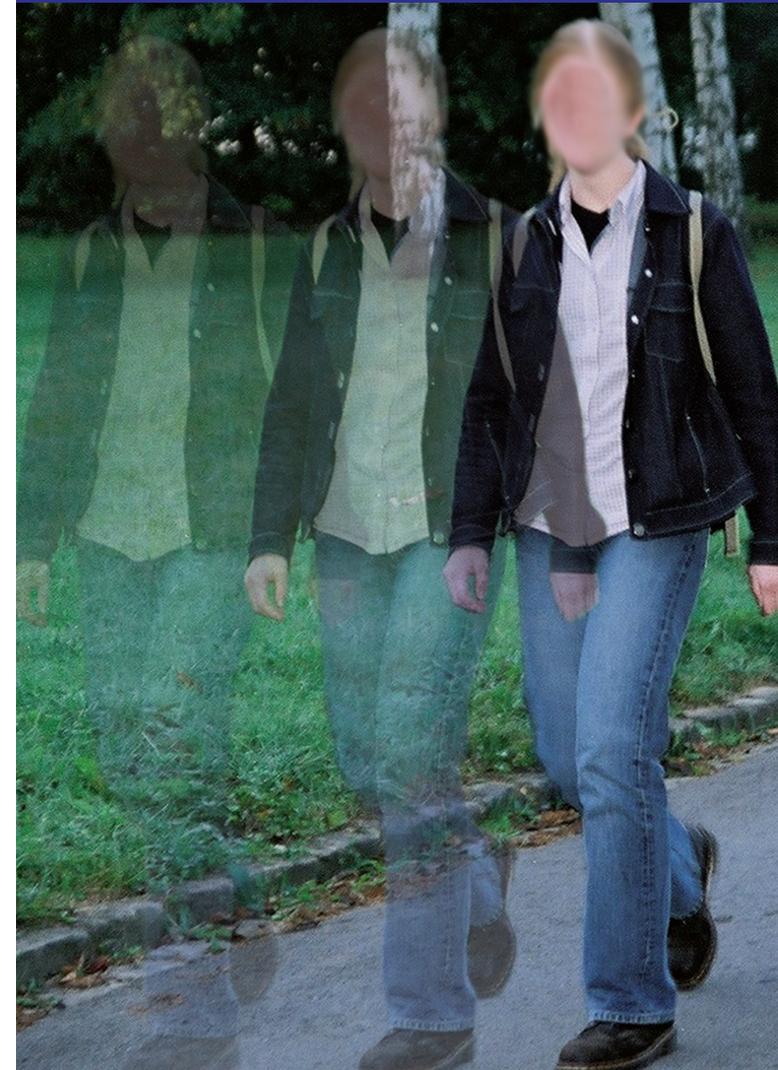
- ▶ de tout appel que vous-même, vos proches ou des amis reçoivent de la personne disparue ;
- ▶ de tout renseignement supplémentaire qui pourrait aider la police à mieux orienter les recherches ;
- ▶ il est surtout impératif d'informer la police de la réapparition d'une personne déclarée disparue afin de pouvoir arrêter les recherches et annuler les signalements nationaux et internationaux.

Rappel du numéro d'appel d'urgence:

113



Personnes disparues Que faire ?



La disparition d'une personne suscite toujours des émotions, de l'inquiétude, de la peur, des soucis et des tourments aussi bien auprès des membres de la famille qu'auprès des amis et des proches. Ces sentiments qui s'associent généralement à la détresse, l'impuissance et la panique, influencent nos réactions de manière importante et provoquent ainsi des actions impulsives et irréfléchies.

Par un tel comportement, des actions de recherches risquent d'être mal coordonnées ou retardées ou que la recherche de renseignements est effectuée en double emploi, ce qui rend finalement le travail de la police et des services de secours bien plus difficile et bien moins efficace.

Afin de pouvoir localiser une personne disparue le plus vite possible, les services de police et de secours ont besoin de votre aide. Le présent dépliant peut vous servir comme fil conducteur et vous révèle de nombreuses pistes à l'aide desquelles vous pouvez participer activement au travail policier et soutenir ainsi de manière constructive les efforts des services de secours.

Quand s'adresser à la police ?

Il est recommandé de s'adresser sans tarder à la police, ceci dès l'instant où on n'a plus de nouvelles de la personne en question ou dès que l'absence ou le retard d'une personne sont inexplicables et inhabituels au comportement usuel de cette personne et qu'on puisse se douter qu'elle a disparu.



Quels sont les critères pour qualifier une disparition comme « inquiétante » ?

Dès qu'une personne a été portée disparue, la police effectue des recherches. Si en plus, un des critères suivants s'applique à la personne recherchée, le parquet et la police qualifient cette disparition comme « inquiétante » et intensifient les mesures de recherches :

- ▶ s'il s'agit d'une personne mineure de moins de 15 ans ou d'une personne âgée ;
- ▶ si la personne recherchée présente des troubles mentaux ou physiques ;
- ▶ si la personne recherchée est dépressive ;
- ▶ si la personne recherchée est sous l'influence de stupéfiants ou de médicaments, resp. si elle nécessite des médicaments ou un traitement médical urgent ou régulier ;
- ▶ si la personne recherchée est suicidaire ;
- ▶ si la personne a disparu en présence de tierces personnes suspectes ;
- ▶ si la personne disparue peut constituer un danger pour l'intégrité physique d'un tiers ;
- ▶ si la personne disparue n'a pas l'habitude de s'absenter sans en informer ses proches.



Que faire quand un proche a disparu ?

- ▶ rester calme
- ▶ visite des environs immédiats
- ▶ téléphoner et interroger des amis de la personne disparue, effectuer des vérifications auprès des voisins
- ▶ demander à une personne de rester auprès du téléphone
- ▶ contacter des personnes de confiance et les demander d'effectuer quelques appels utiles afin que votre propre ligne téléphonique ne soit pas occupée en permanence. Veillez à ce que le téléphone dont la personne disparue possède le numéro, soit libre en permanence.
- ▶ vérifier les endroits familiers ou ayant une valeur émotionnelle pour le disparu, par exemple des voisins, un proche, un établissement scolaire ou parascolaire, des endroits appartenant au passé comme d'anciennes adresses, le cimetière, ...
- ▶ vérifier d'une manière systématique les aires de jeux, parcs, cafés et restaurants, centres commerciaux, etc.
- ▶ contacter la police et discuter avec la police les démarches à suivre
- ▶ marquer sur un papier les lieux visités ainsi que les lieux à visiter
- ▶ se procurer une photo récente de la personne disparue
- ▶ vérifier si des vêtements et/ou des affaires importantes pour la personne manquent
- ▶ se souvenir des vêtements que la personne a portés
- ▶ se rappeler les marques particulières de cette personne (barbe, lunettes, cicatrices, tatouages, ...)
- ▶ ne jamais faire connaître son numéro de téléphone au public, indiquer le numéro de la police